

----- Message transféré -----

Sujet :[INTERNET] projet éolien à Épuisay

Date :Fri, 12 Jan 2024 14:01:49 +0100

De :Ludovic Laborie <>

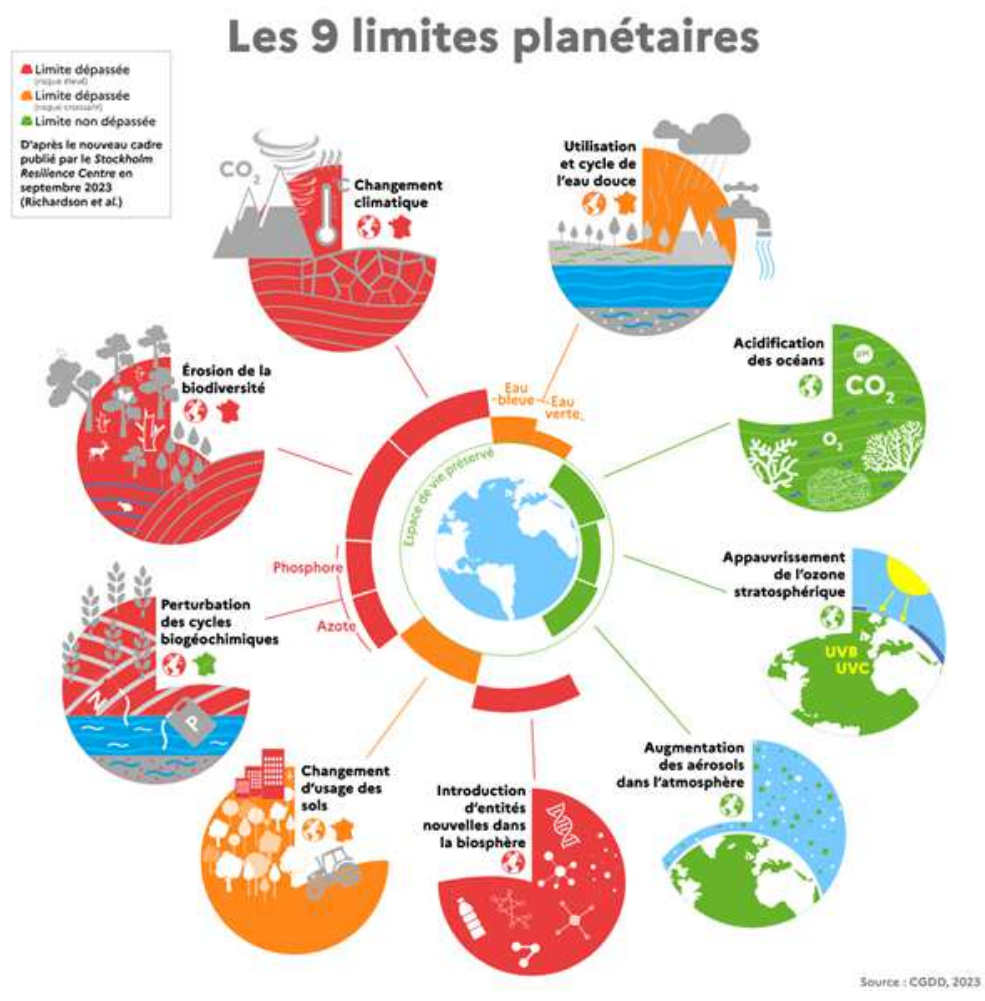
Pour :pref-icpe@loir-et-cher.gouv.fr


Monsieur le Préfet

Je vous prie de considérer mon opposition au projet d'implantation d'éolienne sur la commune d'Épuisay.

En premier lieu, la demande faite par le promoteur du projet d'une dérogation concernant les espèces de chiroptère inscrite sur la liste rouge des espèces menacé est une aberration lorsque l'on promet une énergie propre. Il est de mon point de vue totalement incompatible de réaliser un ouvrage se voulant défenseur du climat en demandant la permission d'impacter la biodiversité.

Je tiens à rappeler que la situation délétère actuelle de l'environnement n'est pas uniquement d'ordre climatique. En réalité un grand nombre de limites planétaires sont d'ores et déjà dépassées, le climat en est une mais la biodiversité également.



 Une image contenant texte, diagramme, carte, capture d'écranDescription générée automatiquement

En second lieu, dans le dossier même du promoteur, le document 4-Avis des services porter à connaissance, fais les mentions suivantes :

- MRAE : Avis défavorable
- Direction régionale des affaires culturelles : Demande de plus de rigueur dans le dossier
- Direction de la sécurité aéronautique d'État, Direction de la circulation aérienne militaire : Refus de 2 des 6 éoliennes

A tout le moins ce dossier possède des lacunes et ne devrait pas être autorisé dans l'état.

En troisième lieu, j'ajouterai que la perte de valeur patrimonial due à ces équipements est de notoriété publique et le projet proposé ici, comme la grande partie des projets en France, ne tiens pas compte de ce fait. Le profit induit par ces générateurs, grâce à une fiscalité avantageuse, n'est capté que par les promoteurs et dans une moindre mesure par les propriétaires des parcelles et les mairies. Ces mécanismes ne peuvent qu'aboutir à une désapprobation citoyenne de la population, en particulierité des riverains immédiat de ces géants au milieu des plaines.

Je souhaiterais ajouter que de manière global, l'énergie éolien n'est pas la panacée ventée partout comme remède miracle à la crise énergétique et à la crise climatique. Elle est en revanche bien un aggravateur de la crise de la biodiversité (comme montré plus haut).

J'avancerai les points suivant comme arguments :

- En France, sur l'année 2023 l'éolien ne représentait que 13.22% alors que l'intensité carbone de l'électricité était de 45g/kWh très en dessous de la moyenne européenne. Alors qu'en Allemagne 44,8% de l'électricité était d'origine éolien avec une intensité carbone 10 fois supérieur à la France ou qu'en Grande-Bretagne l'éolien représentait 43,19% de l'électricité avec une intensité carbone 4 fois supérieur à la France. La part d'éolien ici est décorrélé de l'intensité carbone de l'électricité. Les raisons sont simples : l'éolien en tant qu'énergie non pilotable nécessite l'apport de moyen qui le sont pour palier les épisodes non venteux. L'Allemagne pallie ce manque grâce au charbon, la Grande-Bretagne grâce au gaz. En aucune façon les aérogénérateurs ne pourront remplacer complètement ces deux sources d'énergie dans des pays avec peu de potentiel hydroélectrique ou peu de nucléaire. En France l'apport de cet énergies (13gCO_{2eq}/kWh) a sensiblement fait diminuer la part de nucléaire (5gCO_{2eq}/kWh) ce qui est en contradiction avec le

désir afficher de lutte contre le changement climatique.
(Donnée issue de <https://app.electricitymaps.com>)

- Enedis a alerté sur les impacts des énergies diffuses (éolien et photovoltaïque) sur son infrastructure. Des lignes devant supporter les tensions électriques maximal théorique produites par ces sources doivent être construites pour raccorder ces ouvrages. L'éolien s'installant à l'écart des habitations, de nombreuses lignes électriques doivent être ajoutées. Ce surcout est supporté par la communauté national via les abonnements et autres commissions payés par chaque Français-e sur sa facture l'électricité. En outre une grande quantité de cuivre y est également mobilisée. Sans oublier les émissions de CO₂ produites par l'installation de ces lignes.
- L'énergie éolienne est intermittente. Le facteur de charge de ce type de générateur est compris pour la France entre 21 et 25% (https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/21088_VraiFaux_E%CC%81olien_terrestre-accessible.pdf). Le dimensionnement de toutes infrastructure connectant les éoliennes sont donc, la plupart du temps, surdimensionné d'un facteur 4 représentant un beau gâchis alors que les tensions sur l'approvisionnement des ressources sont de plus en plus importantes.

Pour conclure, ce projet me semble en mesure de ne répondre correctement à aucun besoin.

- L'annonce de la production estimée à 24,6 GWh par an montre une anticipation du facteur de charge dans la fourchette basse : $2.2\text{MW} \times 6 \times 365.25\text{j} \times 24\text{h} \times 0.21 = 24.3\text{GWh}$
- Cette production est comparée à la consommation de 4700 foyers sans chauffage (environ 5kWh par foyer). Si nous ajoutons le chauffage (environ 5kWh également pour une petite maison selon "engie.fr") et la charge d'un véhicule électrique (2.3kWh selon une étude de "Inside EVs" citée par "phoneandroid.com") cela ne représente plus que 2000 foyers.
- Ce projet aura des impacts négatifs sur la biodiversité.
- Ce projet aura des impacts négatifs sur la valeur foncière des biens.
- Ce projet n'est pas accepté par différent organismes de l'État.

J'y suis donc logiquement totalement opposé.

Ludovic LABORIE, Épuisay